

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

NOTE DE SYNTHÈSE

Les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 19 février 2016 ont permis de bâtir un budget autour des axes suivants :

- Dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement grâce à un cadrage serré des dépenses et maintenir un niveau d'investissement compatible aux capacités financières de la collectivité

L'élaboration du budget commencé depuis l'automne dernier s'est déroulée dans un contexte contraint, les propositions des services étant soumises à une réduction de leurs dépenses de 5 %, par rapport au budget 2015.

Ainsi l'effort mené depuis deux ans pour tendre vers une maîtrise des dépenses de fonctionnement a porté ses fruits mais ne permet pas de compenser la baisse des produits liée principalement à la diminution de la DGF. En effet, bien que les dépenses de gestion baissent de 0,9 %, les recettes quant à elles connaissent une décélération plus importante, de -2,3%.

- Adapter le patrimoine immobilier de la ville strictement aux besoins en réduisant les m².

- Limiter et maîtriser l'endettement .

Le budget principal 2016 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 54 500 993,52 € en diminution globale de - 3,6 % par rapport au BP 2015 (56 553 228, 70€)

Il repose sur les principes suivants :

- Diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,3% par rapport au BP 2015
- Baisse des recettes de fonctionnement de 2,3%
- Diminution de la masse salariale de - 0,5% en 2016 contre + 4,07% au BP 2015
- Epargne brute évaluée à 1,86 M€
- Investissement de 6 825 000 € avec un emprunt d'équilibre à hauteur de 2 750 000 €.

Le budget principal 2016 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 54 500 993,52 €

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	42 779 661,00 €	41 512 650,93 €
Restes engagés	21 375,00 €	
Résultat de fonctionnement 002		1 288 385,07 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	42 801 036,00 €	42 801 036,00 €
Investissement	10 138 918,00 €	11 699 957,52 €
Restes engagés	995 393,22 €	
Solde d'exécution reporté	565 646,30 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	11 699 957,52 €	11 699 957,52 €
TOTAL DU BUDGET	54 500 993,52 €	54 500 993,52 €

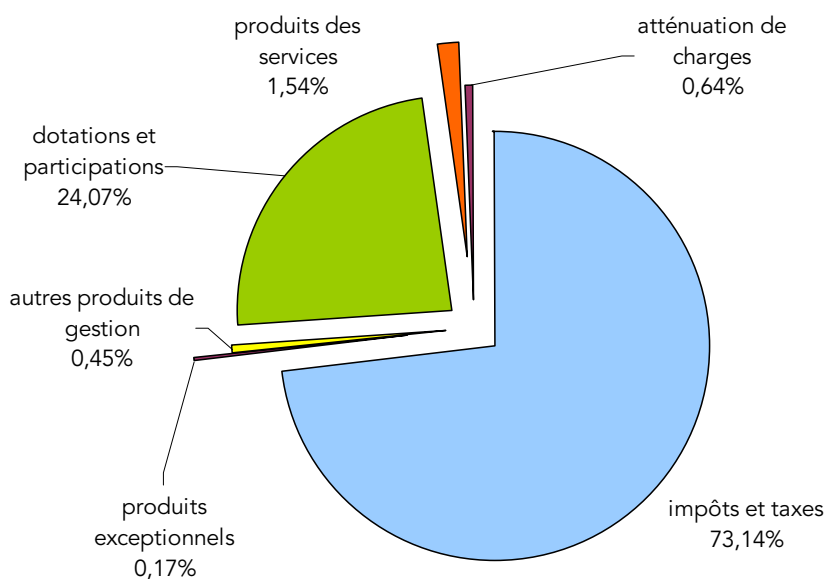
SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 41 491 500,93 € en diminution de -2,3 % auxquelles il faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 1 288 385,07 € et se composent principalement des trois éléments suivants :

- 1/ Les recettes fiscales.
- 2/ Les dotations de l'Etat.
- 3/ Les « autres recettes » de fonctionnement.

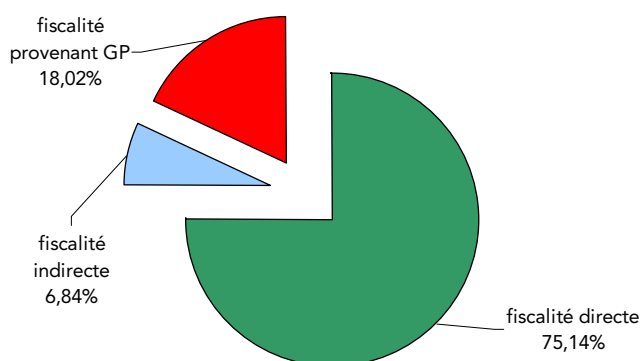
Ces recettes permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement. Le solde positif constitue la capacité d'épargne brute. Les recettes de fonctionnement diminuent de 2,3%.



I/ Recettes fiscales :

Elles représentent plus des 2/3 de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant de 30 345 200,00 €, en diminution de 0,3 % et sont essentiellement constituées du produit des 3 taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par le GPx) et de taxes indirectes (taxes sur l'électricité et droits de mutation...).

Les recettes fiscales représentent 73,25 % des recettes de gestion courante.

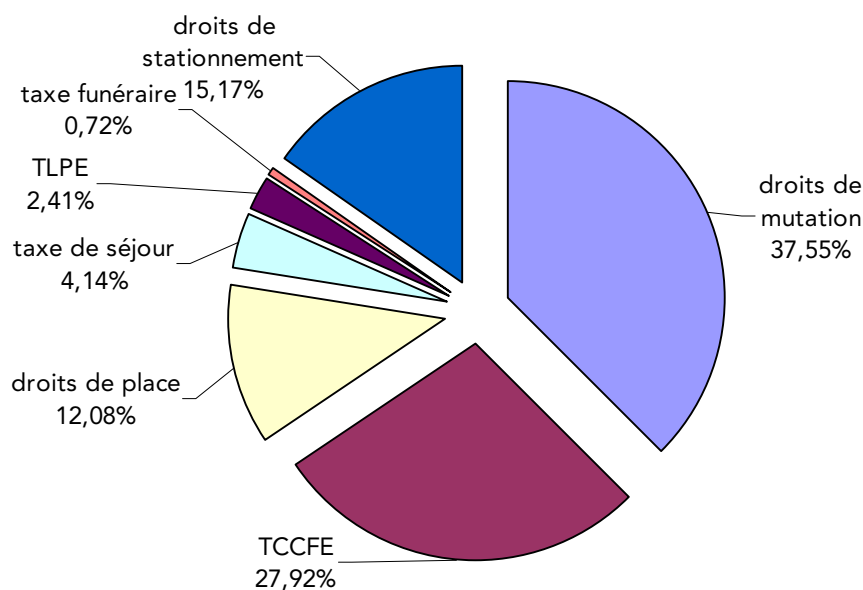


		BP 2015	CA 2015	BP 2016
7311	Contributions directes	22 660 000,00	22 941 808,00	22 800 000,00
7321	Attribution de compensation	4 781 000,00	4 608 286,00	4 323 600,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	570 400,00	570 464,00	570 400,00
7323	FNGIR	14 200,00	14 220,00	14 200,00
7325	FPIC	410 000,00	463 182,00	560 000,00
7333	taxes funéraires			15 000,00
7336	Droits de place	245 000,00	254 514,18	251 000,00
7337	Droits de stationnement (régie urb + vinci)	325 000,00	318 047,37	315 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	595 000,00	587 292,38	580 000,00
7362	Taxes de séjour	80 000,00	98 371,68	86 000,00
7368	Taxes sur la publicité	55 000,00	43 702,60	50 000,00
7381	Taxes add. droits de mutation	700 000,00	851 786,65	780 000,00
73	Impôts et taxes	30 435 600,00	30 751 674,86	30 345 200,00

1/ Fiscalité directe :

La communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux n'est toujours pas parvenue au moment d'équilibrer le budget. Le produit global de la fiscalité directe est estimé 22 800 000€ soit 75,13% des recettes fiscales et 53 % des recettes réelles totales de fonctionnement.

2/ Fiscalité indirecte :



a/ Droits de mutation : Principal produit de la fiscalité indirecte, une prévision à 780 000 €, soit une augmentation de 11% par rapport au budget précédent et qui repose sur une reprise du marché immobilier déjà constaté en 2015.

b/ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Le produit de la TCCFE est estimé à hauteur de 580 000 €, en diminution de 2,5 % en tenant compte des taxes encaissées en 2015.

c/ Droits de place : En légère augmentation, ils sont estimés à 251 000 € pour 2016.

d/ Taxe de séjour : D'une valeur estimée à 86 000 €. Le produit sera reversé en totalité à l'office de tourisme sur la base des encaissements n-1. Cette recette est destinée à favoriser la fréquentation touristique ; elle peut être fléchée sur des travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, des dépenses liées à la politique de communication, culturelle ou sportive de la collectivité.

e/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : La TLPE est estimée à 50 000 €.

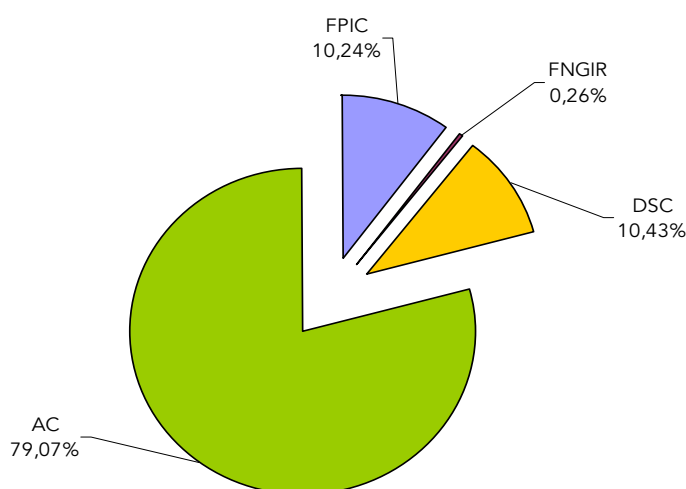
f/ Droits de stationnement : D'un montant de 315 000 €, ils comprennent les droits de voirie (dépôts de bennes, palissades, échafaudages) et les droits de stationnement des parkings de voirie, en gestion déléguée à Vinci Park Indigo ; cette recette est reversée intégralement au délégataire.

g/ Taxe funéraire : d'un montant de 15 000 €, cette taxe était intégrée dans les produits de concessions ; en 2016, il convient de la flécher en taxe funéraire.

Au total, le produit de la fiscalité indirecte escompté est de 2 077 000 € soit 6,8% des recettes fiscales et 5 % des recettes de gestion.

3/ Fiscalité en provenance du Grand Périgueux :

Le produit total reversé par le Grand Périgueux est de 5 468 200 € soit 18 % des recettes fiscales et 13,2% des recettes de gestion ; il se décompose en :



a/ Attribution de Compensation : L'attribution de compensation est fixée à 4 323 600 €, en diminution suite au transfert de l'aéroport et de l'enseignement supérieur. La baisse du reversement de l'attribution de compensation est de 9,56 %.

b/ Dotation de Solidarité Communautaire : Son montant est reconduit à 570 400 €.

c/ Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : L'enveloppe du FPIC ne sera connue qu'à la fin du 1er semestre. Une prévision de 560 000 € sur une base de répartition de 40 % pour le Grand Périgueux et 60% pour les communes.

d/ Fond National des Garanties Individuelles des Ressources : Le FNGIR est reconduit à 14 200 €.

II/ Dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations :

		BP 2015	CA 2015	BP 2016
7411	Dgf-dotation forfaitaire	7 660 000,00	7 653 686,00	6 854 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 000 000,00	994 121,00	990 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	500 000,00	593 448,00	580 000,00
746	Dot. générale décentralisation	180 900,00	147 396,00	180 000,00
7471	Etat	21 000,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	157 000,00	219 901,12	140 000,00
7472	Régions	10 400,00		8 900,00
7473	département	22 000,00		22 000,00
7474	Communes ou interco		36 125,92	21 900,00
7476	Ccas - réussite éducative	25 000,00	45 918,35	18 000,00
7478	Autres organismes	467 600,00	447 767,14	393 500,00
74833	Compensation au titre de la t.p.	78 200,00	71 757,00	65 000,00
74834	Compensat. exo. taxes foncières	100 900,00	100 961,00	135 000,00
74835	Compensat. exo. taxe habitation	692 000,00	698 782,00	572 000,00
7484	Dotation de recensement	7 000,00	7 109,00	6 700,00
	Dotations et participations	10 922 000,00	11 016 972,53	9 987 000,00

Ce poste est en diminution de 8,56 % par rapport à 2015 du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de certaines compensations d'exonérations fiscales.

Au moment du bouclage du budget, les notifications relatives aux différentes dotations ne sont toujours pas parvenues.

1/ Dotations :

a/ Dotation Globale Forfaitaire :

La DGF est estimée à 6 854 000 € , une diminution supplémentaire de 800 000 €, soit, sur 3 ans une perte de 1 931 358 €.

b/ Dotation Nationale de Péréquation : La DNP évolue chaque année de 20 %. Pour 2016, le montant inscrit est de 580 000 €.

c/ Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale : la loi de finances prévoit une progression de l'enveloppe DSU pour soutenir les communes les moins favorisées. Périgueux étant classée au 361ème rang en 2015, l'inscription de la DSU peut être estimée à 990 000 €.

d/ Autres dotations: La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) comprenant la part « hygiène et santé » est maintenue au même niveau que 2015 soit 180 000 €. Il faut savoir que fin 2015, l'Etat n'ayant pas alloué pas 100% des crédits, la collectivité n'a encaissé que 80%.

De même, la Dotation de Recensement baisse à 6 700 €.

Au total, les dotations escomptées représentent 8 610 700 € soit 20,7 % des recettes de gestion (-7,8% vs BP2015).

2/ Compensations :

Les compensations fiscales, perçues par la Ville de Périgueux en contrepartie de la perte de ressources consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale, subissent comme chaque année une baisse. Les compensations servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée, fixée dans la loi de finances.

a/ **Contribution Foncière des Entreprises** : estimation 65 000 €.

b/ **Compensations Taxe Habitation** : estimation 572 000 €

c/ **Compensations Taxe Foncière** : estimation 135 000 € ; un reversement est prévu concernant les abattements de TF sur le parc locatif de l'OPH dans les quartiers prioritaires.

Au total, le produit des compensations escompté est de 772 000 € contre 871 100 € en 2015.

3/ Participations :

Les participations reçues (Etat, Région, Département, autres organismes) sont à 604 300 €.

a/ **Etat** : 140 000 €, comprenant le remboursement des titres sécurisés, des participations pour l'aménagement des rythmes scolaires, la mission de suivi animation OPAH RU de l'ANAH et les animations au titre de Ville d'Art et d'Histoire.

b/ **Région** : 8 900 € (subvention Chanvre et OPAH RU).

c/ **Département** : 22 000 € au titre de la mission OPAH RU.

d/ **Grand Périgueux** : 21 900 € au titre de la participation à l'étude Cité de la gastronomie (Manufacture gourmande)

e/ **Autres organismes** : Les participations diverses sont estimées à 411 500 €.

On peut citer, entres autres :

- l'accueil des jeunes (activités périscolaires et extrascolaires) dans le cadre du contrat jeunesse (270 000 €) et l'offre pour les plus petits (lieu d'accueil parents/enfants) pour 3500 € financés par des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales
- l'implication de la collectivité dans la réforme des rythmes scolaires se traduit par une participation de la Caisse d'allocation familiale à hauteur de 35 000 €.
- une prestation de service de la CAF pour le fonctionnement du centre social du Gour de l'Arche pour 66 500 €.
- le reversement par le CCAS d'une subvention pour le programme de réussite éducative estimé à 18 000 €.
- des subventions de divers financeurs pour l'instrumentation des parois en béton chanvre du centre social du Gour de l'Arche à hauteur de 14 800 € et une aide financière de la société des auteurs et éditeurs de musique pour l'achat de partitions : 3 800 €.

Au total, le produit des dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations escompté est de 9 987 000 €, soit une diminution de 8,5 %.

III/ Autres recettes :

1/ Produits des services :

Montant estimé à 640 000 €, en augmentation de 13%.

		BP 2015	CA 2015	BP 2016
7018	Autres ventes boutiques	42 500,00	56 910,33	39 000,00
70311	Concessions dans les cimetières	45 000,00	79 339,32	70 000,00
70323	Red. d'occupation domaine public	56 000,00	95 315,70	78 000,00
7062	Redev. serv. à caractère culturel	297 600,00	312 880,94	281 500,00
70632	Redev. et droits des services - loisirs	10 000,00	26 942,00	55 000,00
7066	Redev. serv. à caractère social	2 400,00	2 452,00	3 000,00
70688	Autres prestations de service	90 000,00	94 112,44	60 000,00
70841	Refacturation aux budget annexes CCAS	0,00	51 613,29	0,00
70848	Refacturation mise à dispo agents assos	0,00	913 188,68	0,00
70876	Refacturation crèches	2 000,00	1 787,32	1 500,00
70878	Remb. frais autres redevables	0,00	1 933,81	1 000,00
7088	Autres produits d'activ. Annexes biblio+ régie pub	20 000,00	20 046,00	51 000,00
	Produits des services, du domaine et ventes	565 500,00	745 898,99	640 000,00

Ce poste concerne principalement les recettes tarifaires des services aux usagers qui varient en fonction de l'évolution du nombre d'usagers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Principales évolutions : les concessions dans les cimetières avec la vente de monuments funéraires et la régie publicitaire pour le bulletin municipal.

2/ Autres Produits de gestion courante :

a/ **Revenus des immeubles et produits de gestion courante** : Ce compte retrace les loyers et charges locatives. Il est estimé à 186 000 €.

b/ **Atténuation de charges** : Il s'agit principalement de la prise en charge par l'Etat d'une partie des charges salariales des emplois d'avenir (CAE) et des emplois aidés (CEA). Une diminution de ce poste s'explique par la renégociation du contrat d'assurance du personnel qui applique une franchise de 30 jours sur les indemnités journalières (accidents du travail). Montant estimé à 263 000 €.

c/ **Produits exceptionnels** : Ce compte enregistre les remboursements d'assurance suite à des sinistres, en particulier sur la voirie. Montant estimé à 69 700 €, en baisse car aucun dossier important lié à des phénomènes météorologiques.

d/ **Résultat de fonctionnement reporté** : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement du budget 2015. (Voir rapport compte administratif et affectation du résultat). Il est de 1 288 385,07.

IV/ Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 21 150 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	30 345 200,00 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	9 987 000,00 €
AUTRES RECETTES	1 159 300,93 €
OPERATIONS ORDRE	21 150,00 €
REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 288 385,07 €
TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	42 801 036,00 €

B/ DEPENSES :

Les dépenses réelles du budget s'élèvent à 39 664 443 €, auxquelles il faut rajouter 21 375 € de restes à réaliser, soit une diminution de 1,3 % par rapport au BP2015 et les opérations d'ordre à 3 115 218 €.

Total général : 42 801 036 €

I/ Les dépenses réelles :

1/ Charges à caractère général:

Les charges sont en augmentation par rapport à 2015, soit un montant de 10 556 550 €. Cette hausse s'explique principalement par la modification d'imputation de la dépense "convention animations". En 2015, cette dépense était imputée au chapitre 65 et en 2016 en compte 611 "prestations de service". De plus, suite à la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une enveloppe supplémentaire pour le budget formation des agents a été inscrite, passant de 75 000 € à 120 000 €, soit une évolution de 60%.

Les autres postes de dépenses en augmentation sont les suivants :

- Le poste maintenance, dont principalement l'informatique, est en hausse de 18% : cela s'explique par la mise en place de nouveaux logiciels (contrôle de gestion en particulier) et la messagerie électronique, avec des contrats prenant effet au 1er janvier.
- Le budget de communication ("annonces, publications et catalogues et imprimés") est en augmentation de 9,9% suite à la reprise en régie des activités gérées préalablement par l'office du tourisme, commerce et artisanat, à savoir les nuits gourmandes (15 000 €), les marchés au gras (4500 €) ainsi que des animations réalisées par CLAP et transférées en 2016 à la ville comme la fête des voisins (4 000 €) et le cadre d'or (1 000 €).
- Le poste 6238 connaît une hausse de 19% suite à la mutualisation des droits du sol avec le Grand Périgueux, celui-ci refacture l'instruction des permis de construire à 135 € l'acte.

Les autres dépenses des services sont en diminution, conséquence d'une forte discipline demandée à tous les services dans la lettre de cadrage, en raison de la baisse des dotations.

A périmètre constant, en réintégrant la subvention versée à l'AOL aux charges de fonctionnement 2014 et en déduisant les dépenses reprises en régie ainsi que l'enveloppe complémentaire de formation, l'évolution des dépenses décélère de - 0,52 %.

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%
O11	8 171 500	1,45%	8 509 200	4,10%	9 361 580	10,01%	9 325 901	-0,38%	10 556 550	13,2%
	Retraitements						10 541 901		10 487 050	-0,52%

2/ Charges de personnel :

Compte tenu de la participation des communes au redressement des finances publiques, le budget de la commune aura perdu, entre 2014 et 2017, 2 700 000 € de recettes, soit 30% de sa dotation globale de fonctionnement. Confrontée à cette situation financière contrainte, brutale et inédite, la municipalité a du mettre en œuvre une politique de maîtrise de la masse salariale.

Tel que prévu dans le scénario de gestion réalisé par le cabinet Klopfer, l'objectif était de limiter la hausse à 1,5 % en 2016 et atteindre le seuil de + 0,5 % dès 2017. Dans ce contexte et compte tenu des bons résultats déjà enregistrés en 2015, le budget prévisionnel 2016 de la masse salariale soit 22 885 000 € a été construit sur la base d'une diminution de 0,5% par rapport au BP 2015.

Cela a été possible grâce à une remise en cause des modes de fonctionnement de la collectivité, par la mise en place d'un contrôle de gestion opérationnel et d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en vue de mieux maîtriser l'évolution de la masse salariale et en définissant une véritable stratégie de ressources humaines,

- et malgré des contraintes fortes que subit la collectivité et qui impactent directement à la hausse la masse salariale, à savoir :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à 210 000 €
- L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux agents exerçant en quartier prioritaire mise en place en novembre 2015 (coût 21 000 €)
- La surveillance des cantines instaurée au dernier trimestre 2015 (coût en année pleine 50 000 €)
- L'application du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant sur le régime indemnitaire. Celui-ci devant se substituer au plus tard au 01/01/2017 aux primes et indemnités appliquées actuellement.
- Dans le cadre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières, rémunérations des fonctionnaires (PPCR) signé à l'automne 2015, le gouvernement a décidé de revaloriser les grilles indiciaires des 3 catégories A, B, C de 2016 à 2020. La première étape est la refonte des grilles de la catégorie B en 2016. Ce premier volet de la réforme impactera 84 agents. En l'absence de texte, il est impossible à ce stade d'en évaluer le coût.

Information sur la mission d'accompagnement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (2015/2016)

La démarche GPEC est une nouvelle étape de modernisation des services dans la continuité de l'audit financier et de l'audit organisationnel à travers la mise en place d'un contrôle de gestion et d'une cartographie des politiques publiques depuis le second semestre 2015 qu'il faut croiser avec une prospective des départs et des besoins humains des services afin de faciliter la mise en cohérence des niveaux de services et des moyens humains.

La volonté de maîtrise budgétaire s'inscrit dans un objectif global de qualité du service public porté notamment par les compétences et la motivation des personnels :

- Le label AFNOR « qualiville » obtenu en 2014

- Des besoins en compétence dans certains secteurs clés ont été identifiés : finances, informatique,...

- **La démarche GPEC se décline en 3 phases sur une période de 6 mois :**
 - ✓ Phase 1 : diagnostic et scénarii d'optimisation des ressources
 - ✓ Phase 2 : définition d'un programme opérationnel
 - ✓ Phase 3 : accompagnement sur la mise en œuvre

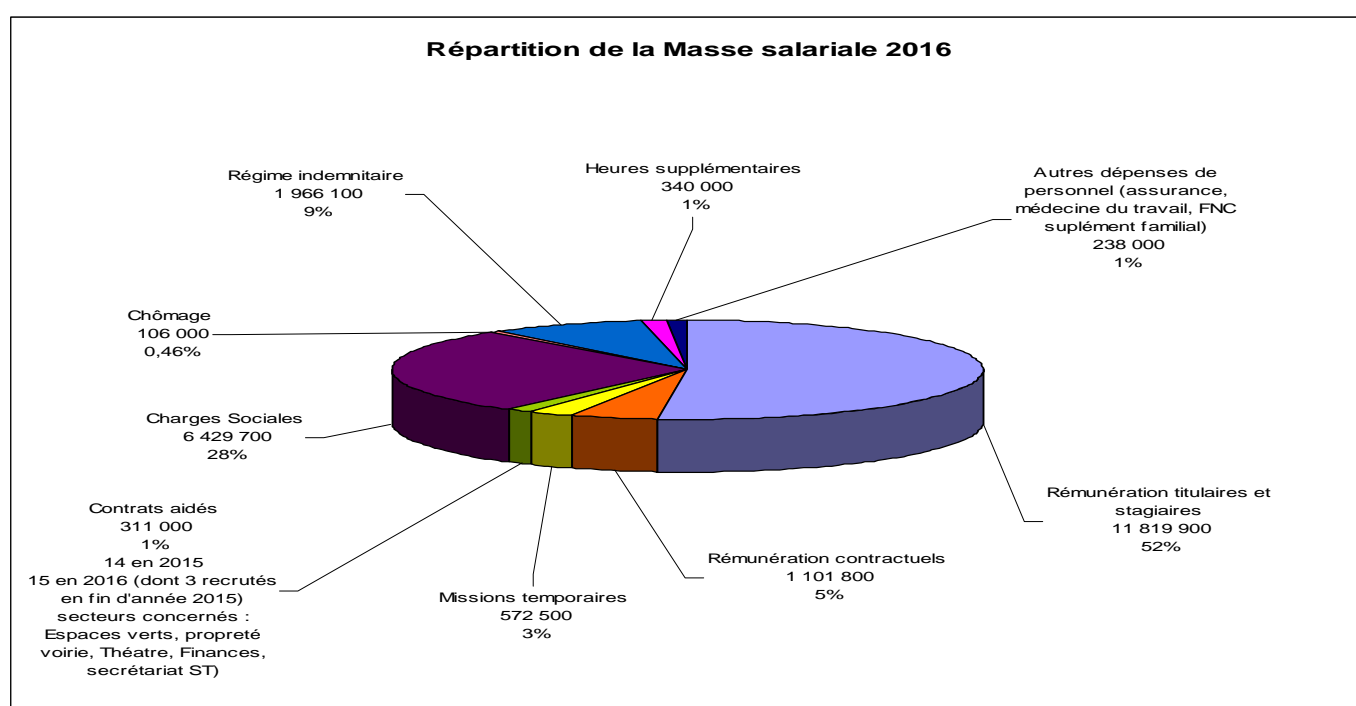
A l'issue de la phase de diagnostic, le renforcement qualitatif des compétences des agents, en lien avec la problématique du reclassement a été identifié comme un des leviers prioritaires de l'optimisation des ressources humaines.

Pour cela, dans le cadre de la définition d'un schéma opérationnel d'actions à mettre en œuvre dès 2016, l'accent a été mis sur la formation. Il a donc été décidé d'augmenter de façon substantielle le budget alloué à la formation pour l'année 2016 (120 000 €), comme vu précédemment.

Cette augmentation du budget devrait permettre notamment de développer de nouvelles actions de formation afin de faciliter la mobilité, les reclassements et d'améliorer les conditions de travail des agents.

A plus long terme, l'effort consenti sur la formation permettrait d'optimiser les ressources internes dans une vision pluriannuelle par une meilleure adéquation entre les ressources et les moyens et pour le maintien d'un service public de qualité.

Structure des dépenses 2016 (22 885 000 €)



Comparatif des effectifs au 1er janvier 2016/1er janvier 2015

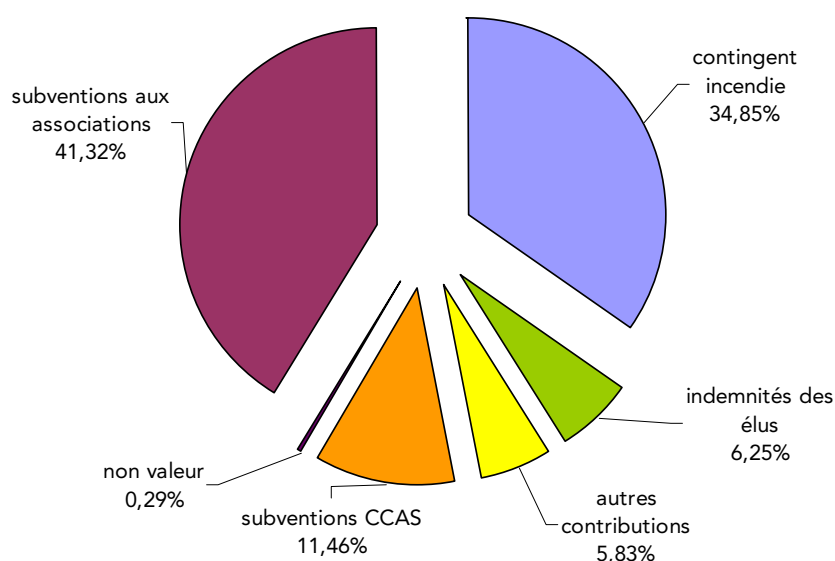
	EMPLOIS PERMANENTS (effectif physique) 01/01/2015	EMPLOIS PERMANENTS (effectif physique) 01/01/2016
Contrat à durée déterminée	24	17
Contrat à durée indéterminée	9	7
Titulaire (FPE)	1	1
Titulaire (FPT)	507	505
Stagiaire	14	9
TOTAL	555	539

	EMPLOIS NON PERMANENTS (effectif physique)	EMPLOIS NON PERMANENTS (effectif physique)
Apprenti	1	1
CDD Insertion	5	7
Collaborateur de cabinet	2	2
Contrat à durée déterminée		1
Contrat adulte-relais	1	1
Contrat emploi d'avenir	8	7
Non titulaire auxiliaire	12	10
Rémunération accessoire	19	21
Vacataires	7	7
TOTAL	55	57
Effectif physique total	610	596

3/ Atténuation de produits : Chapitre provisionné pour remboursement au Trésor Public de la Taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort suite à des demandes d'exonérations. Cette opération permettra, si le cas se présente, de mandater la dépense sans attendre une décision modificative pour abonder ce chapitre. Montant estimé à 40 000 €.

4/ Autres charges de gestion courante : Ce poste enregistre une baisse de 22 % ; il est composé principalement des indemnités des élus, du contingent incendie, des participations obligatoires (fonctionnement des écoles privées sous contrat), des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales.

La diminution s'explique par la non reconduction des crédits pour la participation au fonctionnement du DEJEP (département d'études juridiques et économiques) ainsi que la participation au SMAD, compétences transférées au Grand Périgueux.



Le montant du contingent incendie s'élève à 1 801 200 € contre 1 792 500 € soit +0.49 %.

Les autres contributions obligatoires comprennent :

- la participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat pour un montant de 279 350 €. Le contrat renégocié pour 2013/2015 maintient la participation à 755 € par élève de Périgueux pour l'année scolaire 2015/2016.
- la participation au fonctionnement de la SPA (22 100 €).

La subvention attribuée au CCAS s'élève à 592 600 € dont 38 200 € pour le programme de réussite éducative.

Le montant des indemnités des élus s'élève à 323 000 €.

L'enveloppe réservée aux subventions aux associations est portée à 2 135 643 € (voir délibération spécifique). Ce poste est en diminution car la subvention versée à l'AOL est transférée à un poste de charges de gestion courante en prestation de service suite à la nouvelle délégation de service à l'IFAC.

Montant total estimé à 5 168 893 €.

5/ Charges financières : Elles représentent 2,53 % des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent en remboursement des intérêts de la dette, des frais de commissions et des intérêts courus non échus. La collectivité bénéficie actuellement de taux très bas. La sécurisation de la dette panachée avec des emprunts à taux variables « sans risque » permet de faire baisser les charges.

Montant estimé à 1 004 000 €.

6/ Charges exceptionnelles : Ce chapitre comprend des crédits pour annulation de titres de recettes sur exercice antérieur et des crédits pour le paiement de l'inhumation d'indigents. Montant estimé à 10 000 €.

II/ Les opérations d'ordre :

Pour un montant total de 3 115 218 €, les opérations d'ordre budgétaires comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 275 000 € ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour 1 840 218 €.

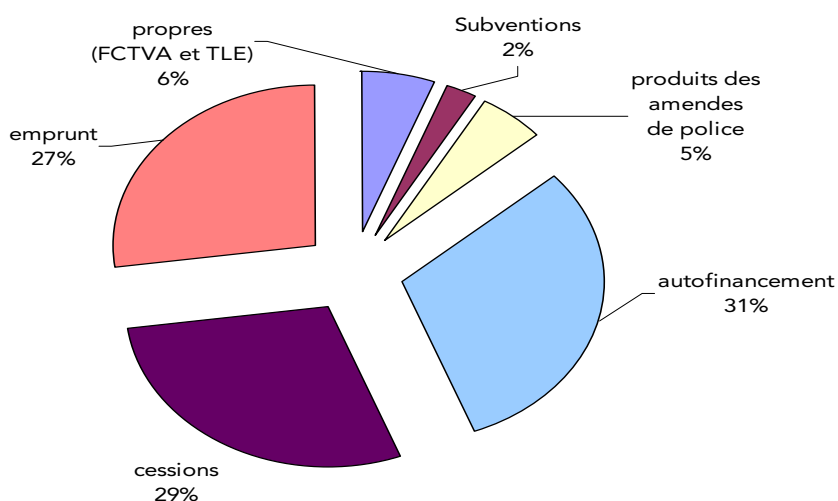
RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	39 664 443,00 €
Restes à réaliser	21 375,00 €
DEPENSES D'ORDRE	3 115 218,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	42 801 036,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ RECETTES :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 584 739,52 € et les opérations d'ordre à 3 115 218 €.



I/ Recettes d'équipement :

1/ Subventions d'investissement : montant 252 700 €, comprenant principalement :

- Des subventions du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de ville pour la rénovation des salles du théâtre et de l'amphithéâtre Jean Moulin, les travaux du théâtre et l'arrosage du golf : montant 160 000 €.

- Une subvention de la région pour la démarche BIMBY : 13 800 €
- Le fonds de mandat du Grand Périgueux pour 45 000 €
- La participation du Grand Périgueux au PLU de la ZAC Grand quartier de gare : 26 000 €

2/ Amendes de police : Le produit à encaisser n'est à ce jour pas notifié par les services de l'Etat. Le comité des finances locales a validé une augmentation de la valeur du point de +4,11 % mais le nombre de contraventions n'est toujours pas connu, le produit est donc estimé à 530 000 €.

3/ Emprunt : Le besoin de financement s'élève à 2 750 000 €.

Le montant total des recettes d'équipement est estimé à 3 532 700 €.

II/ Recettes financières :

1/ Excédent de fonctionnement : L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) à 1 561 039,52 €, permet de couvrir le déficit d'investissement de l'année 2015.

2/ FCTVA : Le remboursement de la TVA sur les investissements et la taxe d'aménagement sont estimés à 591 000 €.

3/ Cessions : pour un montant de 2 900 000 € et comprenant l'immeuble Estignard (600 K€), le terrain Péribus (525 K€), l'immeuble rue du Maréchal Juin (375 K€) et l'ancien Hôtel de ville (1,4 M€).

La nouvelle commune Boulazac-Isle Manoire s'est également engagée au rachat de l'ensemble immobilier La Daudie ; cette cession pourra être inscrite en décision modificative à hauteur de 375 000 €.

Le montant des recettes financières est estimé à 5 052 039,52€.

III/ Opérations d'ordre :

Comprenant le virement de la section de fonctionnement pour 1 840 218 € et l'amortissement des biens mobiliers pour 1 275 000 €. Toutes ces recettes ont une contrepartie en dépenses de fonctionnement.

Montant : 3 115 218 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EQUIPEMENT	3 532 700,00 €
RECETTES FINANCIERES	5 052 039,52 €
RECETTES D'ORDRE	3 115 218,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 699 957,52 €

B/ DEPENSES :

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 6 825 000 € auxquelles il faut ajouter 995 393,22 € de restes à réaliser 2015.

I/ Dépenses d'équipement :

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours et les subventions d'équipement.

1/ Etudes et logiciels : Logiciels, frais d'études, droits, brevets et concessions pour 423 000 €.

Ce poste regroupe :

- Les frais de réalisation de documents d'urbanisme (BIMBY et PSMV) pour 46 000€.
- Les frais d'études concernant principalement :

- La poursuite des études GQG pour 65 000 €
- Une étude de faisabilité pour une maison de santé au Gour de l'Arche : 12 500 €
- Création ZAC levé topographique : 40 000 €
- Etude de réaménagement au musée du Périgord: 40 000 €
- AMO Etudes urbaines : 44 000 €
- AMO Place Montaigne : 28 000 €

-Les acquisitions de logiciels pour 40 796 € (rénovation de la boucle radio et évolution du système d'information).

2/ Subventions : Subventions d'équipement versées pour 1 084 000 €.

Ce poste se décompose de la manière suivante :

- Programme Amélia et dispositif OPAH-RU s'adressant aux propriétaires privés bailleurs pour la requalification ou la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour un montant de 300 000 €.
- Surcharges foncières versées à l'OPH pour :
 - la réhabilitation thermique des immeubles rue Ludovic Trarieux : 68 913 € et immeubles rues Magne, Raynal, Mazy, Lacombe, Campniac... 48 000 €
 - la démolition et la reconstruction de la résidence Saltgourde (ANRU) : 121 320 €.
- Participation au projet "campus formation" versée à Domofrance : 200 000 €.
- Subvention d'équipement versée au Syndicat Des Energies pour 14 800 € correspondant à des travaux remboursables sur 10 ans.
- Fonds de concours pour l'acquisition d'un terrain à Clos Chassaing pour la construction d'une nouvelle crèche : 150 000 €
- Fonds de concours : inscription prévisionnelle de 100 000 € correspondant à la participation de la ville à la réalisation de fouilles dans le cadre de la DSP "réseau de chaleur" à Bertran de Born.
- Participation avec le Grand Périgueux à une étude de circulation du centre ville 40 000 € et au PLU-AVAP pour 35 000 €

3/ Acquisitions : Terrains, matériels et mobilier pour 1 976 000 €.

- Provision pour des réserves foncières : 250 000 €.
- Pose d'un filet de protection au practice du golf : 49 000 €
- Restaurations diverses dans les cimetières (allées, portails....) : 10 000 €
- Démontage et traitement amiante des 2 préfabriqués à la maison de l'emploi : 40 000 €
- Réfection du paratonnerre en partie aérienne à l'église St Martin : 16 000 €
- Acquisition du local dans l'ancienne mairie hébergeant le cœur de réseau de la commune : 40 000 €
- Mise en œuvre de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée) : 70 000 €
- Démolition de l'immeuble rue Roletrou suite à mise en péril : 170 000 €
- Achat de matériaux pour réfection de voirie effectuée en régie : 58 000 €.
- Achat de mobilier urbain, de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale : 85 000 €.
- Renouvellement du matériel d'éclairage public : 71 000 €.
- Matériel incendie : 5 000 €.
- Renouvellement de matériel de voirie, service propreté et espaces verts : 42 500 €

- Renouvellement du matériel des aires de jeux : 60 000 €
- Acquisition d'œuvres et objets d'art et restauration : 11 000 €.
- Renouvellement du parc de véhicules et achat d'un tractopelle: 273 500 €.
- Renouvellement de matériel informatique comprenant principalement :
 - Le plan de renouvellement à la bibliothèque et en mairie : 81 500 €
 - La sonorisation de l'amphithéâtre Jean Moulin (2ème phase) : 40 000 €
 - La rénovation de la boucle radio : 110 000 €
 - La 2ème phase de la vidéo protection : 125 000 €
 - Le renouvellement d'équipements dans les écoles (TBI et copieurs) : 130 000 €
 - La dématérialisation du conseil : 20 000 €
 - L'équipement sécurité pour l'extension des locaux de la police municipale (armurerie et sous sol): 20 000 €

L'ensemble pour un montant de 526 500 €.

- Acquisition de mobilier pour les services de la collectivité dont les écoles, le centre culturel de la Visitation, le centre technique municipal : 30 500 €.

- Renouvellement de matériel sportif (20 000 €), gestion de crise (3 000 €), réalisation d'images 3D de la ville antique (50 000 €), matériels scéniques pour le théâtre (façade son) 95 000 €
Montant total de 168 000 €.

4/ Travaux : Immobilisations en cours pour 3 342 000 €.

- C/ 2312 – Terrains pour 322 000 €

- Création d'une aire de jeux à St Georges : 60 000 €.
- Plantation d'arbres et arrosage place André Maurois : 36 000 €
- Sécurisation du rocher de l'Arsault : 70 000 €
- Construction d'un tunnel maraicher (chrysanthèmes et annuelles) : 40 000 €
- Travaux dans les cimetières (divisions St Augûtre, écoulement des eaux au Nord, plantation d'arbres à l'ouest) : 116 000 €.

- C/2313 – Constructions pour 1 293 000 €

Principales opérations:

- Mise aux normes centre technique municipal : 35 000 €
- Rénovation des menuiseries du logement de fonction aux ateliers : 24 000 €
- Rénovation des serres municipales : 80 000 €
- Rénovation de bâtiments divers :65 000 €
- Réfection des peintures métalliques à Vésunna : 40 000 €
- Déplacement et climatisation local cœur de réseau : 80 000 €
- Raccordement fibre optique : 25 000 €
- Travaux de câblage informatique : 10 000 €
- Accessibilité cimetières (portail automatique) : 30 000 €
- Travaux dans les écoles : 130 000 €
- Travaux de sécurité au théâtre et réserve sur promenoir : 99 000 €
- Réhabilitation du centre culturel de la Visitation : phase 1 rénovation de la toiture et des façades chapelle : 150 000 €
- Réfection du gymnase du Gour de l'Arche : 140 000 €
- Réfection des sols gymnase du Toulon : 90 000 €

- Rénovation du gymnase de St Georges : 100 000 €
- Programme d'économies d'énergie sur les bâtiments : 200 000 €

- C/ 2315 – Installations, matériel et outillage techniques pour 1 723 000 €

- Rénovation de la Place André Maurois : 264 000 €
- Aménagements urbains quartier St Georges : 340 000 €
- Bornes OM enterrées : 200 000 €
- Génie civil pour la fibre optique : 100 000 €
- Accès parc de la Source : 50 000 €
- Esplanade Sans réserve/salle du Toulon jusqu'à la Source : 50 000 €
- Travaux EP, signalisation, réseau : 39 000 €
- Travaux de voirie divers : 680 000 € dont des aménagements de sécurité

(Rues Claude Bernard et Jean Secret, écluse chemin de Beaupuy), des travaux d'accessibilité (collège Montaigne, rues de Metz et Louis Mie, cours Fénelon, école Lakanal), réfection de trottoirs et chaussées (chemin de Beaupuy, rue Papin, cours Montaigne, rue du terme St Sicaire devant collège,...), aménagement quartier Cité Bel Air 2ème tranche, déplacement cyclable.

- C/ 2316 – Restauration d'œuvres d'art pour 4 000 €

II/ Dépenses financières :

1/ Remboursement du capital : Ces dépenses sont principalement composées du remboursement en capital de la dette pour un montant de 3 260 000 €.

2/ Remboursement d'une subvention Feder relative à l'étude de circulation du Grand Quartier de Gare: 32 768,00 € : le titre a été émis en totalité sur l'exercice 2014 et un deuxième titre a été effectué lors du paiement du 1er acompte en 2015, alors même que l'ensemble des travaux n'a pu être pris en compte à 100 %. En effet, l'opération a été réalisée sous forme de groupement de commande avec un financement à hauteur de 40 % du Grand Périgueux.

III/ Opérations d'ordre:

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 21 150 € correspondant à l'amortissement de subventions perçues (Réciprocité avec les recettes de fonctionnement).

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENT	6 825 000,00 €
DEPENSES FINANCIERES	3 292 768,00 €
DEPENSES D'ORDRE	21 150,00 €
RESTE A REALISER 2015	995 393,22 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	565 646,30 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 699 957,52 €

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord au projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2016. Ce document, arrêté aux chiffres suivants, est voté par nature, au niveau des chapitres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	42 801 036,00 €
DEPENSES	42 801 036,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	11 699 957,52 €
DEPENSES	11 699 957,52 €

POUR UN TOTAL DE 54 500 993,52 €